L'éventreur Lorentz devant les Assises

IL TUA SA MAITRESSE D'UN COUP DE COUTEAU. — VINGT ANS DE TRAVAUX FORCES

Paris, 3 janvier. — Un terrible drame se déroula, le 29 juillet dernier, à l'angle des boulevards Saint-Denis et de Strasbourg. Il était un peu plus de quatre heures et demie, lorsque, soudain, un homme fendit la foule, et, au risque de se faire écraser vingt fois, s'élança à travers les autos et les voitures qui sillonnaient la chaussée. Il atteignit le refuge situé à cet endroit et bondit vers une jeune femme qui venait de s'y arrêter.

A sa vue, la malheureuse pâlit et cherche à fuir ; mais l'homme la retint.

— Tu sais, lui cria-t-il, que tu es condamnée ! Il faut y passer !

La femme tenta un dernier effort pour se dégager, mais elle tombait presque aussitôt en poussant un grand cri, tandis que l'agresseur disparaissait dans la cohue.

On s'empressa autour de la victime : d'un coup de couteau, son agresseur l'avait littéralement éventrée ; l'arme était restée dans la plaie.

Pendant qu'on transportait la blessée à l'hôpital Saint-Louis, où elle expirait quelques heures après sans avoir repris connaissance, deux agents se précipitaient à la poursuite du meurtrier qu'ils arrêtèrent dans le passage de l'Industrie, non sans une vive résistance de sa part.

Exaspérée, la foule voulut le lyncher ; aussi fallut-il plus de vingt agents pour préserver l'apache, un nommé Maurice Lorentz, 24 ans, condamné le 29 septembre 1908, comme souteneur, à huit mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour par la Cour d'Appel de Paris.

Lorentz, qui, en tuant sa maîtresse, avait voulu se venger parce qu'elle l'avait dénoncé à la police, comparaissait cet après-midi devant la Cour d'Assises, présidée par M. le conseiller Wendling, sous l'inculpation d'assassinat.

Dans son interrogatoire, il a fait des aveux complets, reconnaissant même la préméditation.

M. l'avocat-général Trouard-Riolle a demandé l'application de la peine de mort pour le souteneur qui a déjà subi huit condamnations.

Me Paul Viven s'est efforcé d'obtenir, en faveur de son triste client le bénéfice des circonstances atténuantes.

Le jury étant revenu avec un verdict de culpabilité mitigé par les circonstances atténuantes, la Cour a condamné Maurice Lorentz à vingt ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour.

L'a tentat de Saint-Pétersbourg

Un ordre du comité révolutionnaire

Saint-Pétersbourg, 3 janvier. — Dans une lettre que publie le « Novoie Vrémia », l'ancien policier Bakai affirme que Petroff a tué Karpoff par ordre du comité terroriste qui autorise dorénavant ses affiliés à collaborer avec les agents de la police secrète afin de les assassiner, espérant ainsi désorganiser la police et faciliter son œuvre révolutionnaire.

Petroff n'a pas encore été déféré au tribunal militaire. La police attend dans l'espoir d'obtenir des renseignements importants. D'autre part, on prétend que l'instruction aurait révélé des faits équivoques.

LA MUTUALITE AGRICOLE

Un projet de M. Ruau. — Une caisse de réassurance mutuelle

Paris, 3 janvier. — Le ministère de l'agriculture a décidé de proposer au Parlement la création d'une « Caisse centrale de réassurance mutuelle agricole », qui serait gérée par la Caisse des dépôts et consignations.

Cette caisse a pour objet de réassurer, dans les limites de ses ressources, une partie des risques des sociétés de réassurance mutuelle contre la mortalité du bétail. Les opérations de cette caisse centrale pourront d'ailleurs être étendues aux autres risques agricoles quand les ressources disponibles le permettront.

Un fonds initial de dotation est constitué au profit de la Caisse centrale de réassurance mutuelle agricole par une subvention spéciale de 1,800,000 francs, prélevée sur le produit de la taxe de 15 p. c. sur les jeux dans les cercles et casinos. Les dons et legs qui pourront être faits à la Caisse centrale de réassurance mutuelle agricole seront versés au fonds de dotation.

Les ressources de la Caisse centrale de réassurance mutuelle agricole se composeront :

1. Des intérêts de ce fonds de dotation ;
2. Des cotisations des caisses de réassurance affiliées ;
3. D'une subvention de 300,000 francs versée annuellement par l'Etat et prélevée sur les crédits inscrits au budget du ministère de l'agriculture pour subventions aux sociétés mutuelles d'assurance et de réassurance agricoles.

Après prélèvement des frais de la gestion, le fonds commun, constitué à l'aide des ressources ci-dessus, est réparti entre les sociétés affiliées dans les conditions et proportions fixées par un règlement d'administration publique.

Au cas où la somme à répartir excède la portion des sinistres d'après laquelle est effectuée la répartition, le surplus sert à constituer un fonds de réserve. Au cas contraire, un prélèvement peut être opéré sur ce fonds de réserve par décision des ministres de l'agriculture et des finances, sans pouvoir dépasser, pour une même année, le quart dudit fonds de réserve.

Une commission supérieure instituée par le ministre de l'agriculture, et dont la composition sera fixée par décret, donnera son avis sur toutes les questions relatives à l'assurance et à la réassurance mutuelle agricole. Elle donnera également son avis sur les prélèvements à faire, en cas de besoin, au fonds de réserve de la Caisse centrale de réassurance mutuelle agricole, ainsi que sur l'emploi du fonds de dotation de cette caisse.

Le voyage de Millerand en Italie

Rome, 3 janvier. — On annonce de source officielle que le 10 janvier prochain M. Millerand allant à Coni pour visiter les travaux de la ligne Coni-Nice-Vintimille, se rencontrera avec le ministre des travaux publics d'Italie.

Dans les milieux politiques romains, on attribue une grande importance à cette rencontre.

EN TURQUIE

LE REMANIEMENT MINISTERIEL

Constantinople, 3 janvier. — Il est probable que Hakki bey cumulera le grand-vizirat et le ministère des affaires étrangères. Il quittera Rome aujourd'hui ou demain.

Rifaat pacha sera nommé ambassadeur à Rome.

L'inquiétude règne parmi les conscrits chrétiens ; dans certaines régions, notamment en Turquie d'Asie, les musulmans annoncent l'intention de s'opposer à l'incorporation des « infidèles ».

L'EXPOSITION FLOTTANTE

Le vapeur russe portant l'exposition commerciale flottante est arrivé à Constantinople. Le grand-vizir, plusieurs ministres et les membres du corps diplomatique ont fait officiellement visite à l'exposition, qui obtient un grand succès.

EN ITALIE

L'accroissement de la flotte

Rome, 3 janvier. — Le ministre des finances a ordonné la mise en construction de quatre torpilleurs de 600 tonnes chacun, destinés à la surveillance des côtes.

LE MOUVEMENT DES PORTS

Rome, 3 janvier. — Voici, d'après la statistique officielle, le mouvement enregistré, à la fin de 1909, dans les principaux ports d'Italie :

Gênes, 6.370.255 tonnes ; Venise, 2 millions 581.620 tonnes ; Naples, 1.675.471 tonnes ; Savone, 1.512.757 tonnes ; Livourne, 1.496.900 tonnes ; Palerme, 810.484 tonnes ; Ancone, 696.163 tonnes ; Spezzia, 556.944 tonnes.

Il ressort de cette statistique que le progrès est très sensible pour tous les ports italiens.

EN RUSSIE

Les obsèques du grand-duc Michel

Saint-Pétersbourg, 3 janvier. — Le cercueil contenant la dépouille du grand-duc Michel, frère du tsar Alexandre II et grand-oncle de Nicolas II, est arrivé ce matin à [illegible] honneurs militaires lui ont été rendus. Le cortège funèbre s'est immédiatement formé. L'empereur a suivi, à pied, le corps du défunt jusqu'à la forteresse Saint-Pierre et Saint-Paul, où ont eu lieu le service religieux et l'inhumation.

Dès sept heures du matin le canon tonne. Des drapeaux cravatés de deuil sont suspendus aux fenêtres ; la plupart des magasins de la perspective Newsky sont fermés.

La police a opéré plusieurs perquisitions dans les maisons qui se trouvent sur le passage du cortège. De nombreuses arrestations ont été opérées.

La mission lyonnaise à Copenhague

Copenhague, 3 janvier. — La commission envoyée par la municipalité de Lyon à l'étranger pour y étudier les hôpitaux modernes en vue de la construction d'un établissement modèle à Lyon, est arrivée à Copenhague. Les 17 membres de la délégation et leurs femmes ont été reçus à la gare par les membres de la légation de France, les autorités municipales et les médecins danois. Ils ont visité hier dimanche le nouvel hôpital national. Le soir un banquet leur a été offert par le recteur de l'Université. Aujourd'hui, après une réception à l'hôtel de ville, la délégation a visité le grand hôpital municipal et deux hôpitaux pour contagieux. Le ministre de France a offert un banquet en leur honneur.

Mardi la commission étudiera le nouvel hôpital de Frederiksberg et l'hôpital du Roi-Frédéric. Elle partira mercredi pour Hambourg.

La disparition du curé d'Irancy

L'ABBÉ VILLIERS, UN PRÊTRE D'AFFAIRES, MÊLÉ A PLUSIEURS SCANDALES, QUITTE MYSTERIEUSEMENT SA CURE.

Paris, 3 janvier. — Depuis le 6 décembre dernier, le curé d'Irancy a disparu. Dès bord inquiets, les fidèles de cette paroisse de l'Yonne ont été rassurés par les nouvelles données de divers côtés sur la vie d'affaire que menait leur curé : des embarras d'argent auraient seuls occasionné une fugue.

L'abbé Villiers, originaire de Saint-Geniez-de-Rive-d'Olt (Aveyron), avait été nommé curé d'Irancy il y a, quelques années, après avoir fait un voyage en Amérique, exilé par l'archevêque de Sens à la suite d'une fâcheuse histoire d'expertise de vieux tableaux, alors qu'il était desservant à la paroisse de Bassou.

Il habitait Vincelottes, à quelques kilomètres d'Irancy ; il était fort populaire, haut en couleur, le type du curé « bon vivant », ne refusant pas de s'attabler avec ses paroissiens et de vider avec eux quelques bouteilles des fameux crus de Bourgogne.

On se rappelle l'incident qui se produisit au sujet des dentelles et du reliquaire de l'église d'Irancy. On raconte aujourd'hui dans l'Auxerrois que l'archevêché de Sens connaissant le goût particulier de l'abbé Villiers pour les antiquités, avait confié ces objets précieux au desservant d'une paroisse voisine. Le curé d'Irancy s'étant aperçu de leur disparition aurait avisé le parquet. Il y eut enquête, et un jour une dame voilée apporta au juge d'instruction reliquaire et dentelles.

Le curé d'Irancy, qui signait parfois comte Villiers de l'Isle-Adam, était très remuant, s'occupait beaucoup d'affaires. Il venait souvent à Paris et descendait à l'hôtel des Ministères, 52, boulevard de La Tour-Maubourg.

LA FONDATION DU « BISTRO »

Dernièrement il avait fondé le journal « L'Bistro », dont les bureaux sont situés 106, rue de Richelieu.

« L'Bistro », premier journal-revue quotidien, organe professionnel et mutualiste de renseignements, d'aide et de défense des restaurateurs, limonadiers, marchands de vins, ainsi qu'il s'intitule, a pour devise : « Tout pour les bistros, tout par les bistros » ; il coûte dix centimes le numéro et paraît tous les jours sur seize pages, sous une couverture verte.

Les frais devaient être considérables, d'autant que le loyer est de 10.000 francs, que le journal occupait 25 rédacteurs ou employés.

LES CINQUANTE MILLE FRANCS DE LA PENITENTE

Le directeur de ce journal, M. Uriel Rey, avait imaginé de rechercher des capitaux pour créer l'organe des « Bistros », on lui avait présenté l'abbé Villiers. Quelque temps après celui-ci fit les dépenses que nous venons d'indiquer et déclara à M. Uriel Rey qu'un capitaliste, M. de L..., lui avait remis 50.000 francs.

Ce qui vint, dit M. Uriel Rey, ce fut quelques jours plus tard, l'avoué de Mlle Tournelle, demeurant à Irancy, qui m'apprit que cette vieille demoiselle avait remis à M. Félix Villiers, en prêt momentané et sans reçu, 50.000 francs de titres.

Je compris tout, hélas ! Nous étions en train de lancer notre affaire avec les cinquante mille francs de la vieille demoiselle. J'eus une violente explication avec l'abbé.

— C'est vrai, me dit-il. Notre commanditaire mettra les fonds, tout prochainement. J'ai cru bon de faire cet emprunt en attendant.

Peu de temps après, notre imprimeur réclamait son argent, l'abbé, sans sourciller, signa un chèque de quatre mille francs sur une banque. La banque fit répondre que le compte de M. Félix Villiers était épuisé.

L'abbé Villiers partit alors : on ne l'a plus revu. Deux jours après son départ, il adressa une lettre au curé de Saint-Bris-le-Vineux, lui demandant de s'occuper de sa paroisse ; quelques personnes d'Irancy ont reçu de lui des cartes illustrées, timbrées de Saumur.

Mlle TOURNELLE INTENTE UNE ACTION A L'ABBE VILLIERS

Mlle Tournelle, qui est âgée de soixante ans environ, a déclaré qu'elle avait remis à l'abbé Villiers des valeurs représentant deux mille francs de rente : ces valeurs devaient lui servir de caution pour ses affaires littéraires, artistiques et commerciales. Le curé d'Irancy avait parlé à Mlle Tournelle de la fondation de « L'Bistro » et lui avait dit que si cette affaire prospérait, il lui rendrait ses titres. La vieille demoiselle a confié ses intérêts à M. Thévenot, avoué.

De leur côté, les rédacteurs et les employés de « L'Bistro » se sont réunis cet après-midi pour aviser à la situation fâcheuse que leur crée la disparition du curé d'Irancy.

La mission chinoise à Cherbourg

Cherbourg, 3 janvier. — Une mission chinoise, comprenant Tsien Psing Lien, ingénieur de la marine ; Chen Nyen Tao, capitaine de vaisseau, faisant partie de la mission du prince Tsai Hsun est arrivée à Cherbourg, accompagnée du lieutenant de vaisseau Mandat de Grancey et de M. Brandeis, représentant les intérêts français en Extrême-Orient.

La mission visitera l'arsenal et les établissements de la marine.

Le grève de Graulhet

Albi, 3 janvier. — La corporation des charpentiers de Graulhet a décidé de ne plus faire aucun transport pour les usines dont le personnel est en grève.

Le comité commence l'exode des enfants sur Alot, Carmaux, Castres, Mazamet et Toulouse.

BRUIT DE GRÈVE GENERALE A BARCELONE

Madrid, 3 janvier. — Le général Weyler, capitaine général de la Catalogne, qui se trouvait lundi à Madrid est rentré à Barcelone. Il a déclaré que sa présence en cette ville est nécessaire, parce que les révolutionnaires de Barcelone ont reçu du comité de Paris l'ordre d'organiser la grève générale pour exiger l'amnistie des détenus incarcérés à la suite des troubles de juillet.

Plusieurs meetings doivent avoir lieu pour préparer le mouvement.

LE MAUVAIS TEMPS

Dans la Saône-et-Loire

Mâcon, 3 janvier. — Le froid est devenu très vif depuis hier dans la région. Dans la journée de samedi il y a eu quatre accidents mortels occasionnés par des congestions dues à la température.

Au Creusot, M. Charleux, soixante-deux ans, et Mme Denclay, quarante-trois ans, ont succombé à 5 heures et à 9 heures du soir.

A Chalon, un manœuvre, M. Chaussin, quarante-huit ans, est mort en entrant au restaurant.

A Mâcon, M. Bonnet, employé des contributions indirectes, revenant en voiture de Prisse, est mort à la Patte-d'Oie, victime du froid.

Dans la Marne

Reims, 3 janvier. — Un coup de vent d'une rare violence est passé la nuit dernière dans la région de l'Argonne. De nombreux arbres ont été déracinés. A Moiremont (Marne), plusieurs maisons ont eu leurs toitures enlevées. La rivière d'Aisne, grossie par les pluies, est sortie de son lit et inonde les prairies.

Exploits de matelots apaches

Ils assaillent et blessent plusieurs de leurs camarades à coups de matraque

Toulon, 3 janvier. — La nuit dernière, cinq matelots ont semé la terreur dans le quartier réservé ; trois d'entre eux ont pu être arrêtés.

Ces marins, armés de matraques, avaient assailli tous ceux de leurs camarades qu'ils rencontraient et avaient fait ainsi plusieurs victimes, parmi lesquelles le matelot Joseph Hariet, de la « Patrie », qui a été blessé mortellement à coups de couteau dans le dos et dévalisé. Un autre matelot, Pierre Guillas, de la « Patrie », a eu la langue en partie arrachée après avoir été assommé.

Enfin plusieurs autres ont été mis à mal et dépouillés. Les trois bandits qui ont pu être arrêtés ont opposé à la police une vive résistance. Il a fallu les ligoter pour les transporter au poste : ils s'appellent Louis Paton, de la « Patrie » ; Léon Tazzen, du [illegible], du [illegible] dépôt.

La nuit des milliardaires

A New-York. — Soixante-quinze millions dépensés en quelques heures

New-York, 3 janvier. — Le début de la nouvelle année a été célébré, en Amérique, dans les restaurants et les hôtels. Peu de gens se sont livrés à des réjouissances en plein air avec une température de quelques degrés au-dessous de zéro.

A New-York un million de personnes ont soupé dans les restaurants. Chaque place retenue était payée de 5 à 100 francs.

On remarquait non seulement tous les milliardaires yankees, mais aussi tous les artistes lyriques qui chantent en ce moment dans les deux théâtres d'Opéra, ouverts à New-York.

Les grands restaurateurs donnaient de magnifiques cadeaux souvenirs aux dames.

La nuit de la Saint-Sylvestre est dans l'Amérique entière, et à New-York particulièrement, une grande fête de l'élégance et de la richesse. Cette année, cette fête a pris les allures d'un carnaval. Dans certains restaurants les dîneurs avaient recouvert d'un masque leur visage, afin de pouvoir s'amuser en toute liberté. Ce fut le triomphe du Sans-Gêne.

L'année dernière on avait dépensé, pendant la nuit du 31 décembre, 50 millions dans les restaurants, hôtels et cafés de New-York. Cette fois on n'a pas dépensé moins de 75 millions de francs. C'est un chiffre. On appelle déjà cette nuit, la nuit des milliardaires.

Du Palais impérial à l'Hôpital

L'AMIE DE L'EMPEREUR. GRANDEUR ET DECADENCE

Paris, 3 janvier. — Dans une baraque branlante de l'impasse du Petit-Parc, à Vincennes, vivait depuis plusieurs années une pauvre femme de quatre-vingts ans, Mme Julia Mouton, que ses voisins désignaient communément sous le nom de l'« Amie de l'Empereur ».

Elle fut jadis écuyère au cirque impérial, où sa grâce et sa beauté avaient, dit-on, fait grande impression sur Napoléon III. Entourée d'un personnel domestique nombreux, elle habita un somptueux hôtel et tout le monde la saluait très bas, car on la savait puissante. Mais hélas ! la décadence était venue, et avec elle la misère.

Pendant de longues années, « l'Amie de l'Empereur » avait vécu d'une modeste pension que lui servait le comte de X..., lequel avait été le confident de son impérial ami. De sa splendeur passée, il lui restait seulement des souvenirs qu'elle se plaisait à rappeler à tout propos.

Depuis quelques jours, la maladie était venue à son tour. Seule dans sa baraque, avec seulement pour la garder deux gros moloses, Mme Julia Mouton ne pouvait plus quitter le lit. M. Gaubert, commissaire de police de Vincennes, accompagné de son secrétaire et de deux agents, se rendit hier à l'impasse du Petit-Parc, afin de faire transporter la malade à l'hôpital. Quand le magistrat pénétra dans la baraque, les deux gardes du corps de « l'Amie de l'Empereur » se mirent à aboyer furieusement. L'un d'eux, sauta sur l'agent Bouzy et le mordit au bras. On eut beaucoup de peine à les éloigner, pendant que l'on transportait leur maîtresse à l'hôpital Saint-Antoine.

UN OUVRIER ELECTROCUTE

Paris, 3 janvier. — Dans une station électrique de la rue Récamier cet après-midi un ouvrier a été électrocuté : il a eu notamment la main gauche et le bras droit carbonisés.

Un commencement d'incendie s'étant déclaré, les pompiers sont arrivés, mais l'ingénieur s'est opposé à leur entrée dans l'usine, une perturbation dans les lignes rendant dangereux le contact avec les parois et le matériel de l'usine.

20.000 MINEURS EN GRÈVE EN ANGLETERRE

Londres, 3 janvier. — Vingt mille mineurs chôment dans les mines de Northumberland et de Durham à la suite d'un conflit survenu au sujet de la loi instituant la journée de huit heures, loi qui doit être appliquée à partir du 1er janvier.

Deux bonnes asphyxiées

Toulouse, 3 janvier. — Deux bonnes, qui avaient allumé hier soir un réchaud dans leur chambre pour faire sécher le parquet qui venait d'être lavé, ont été trouvées asphyxiées ce matin.

Les automobilistes italiens feront-ils grève ?

Rome, 3 janvier. — On s'occupe beaucoup, en Italie, en ce moment, d'une menace de grève originale.

Les automobilistes seraient décidés à ne [illegible], cette année, le renouvellement de leur permis de circulation ; le Trésor y perdrait plus de cinq millions.

La cause de cette grève, on la connaît : les automobilistes protestent contre les rigueurs d'une récente loi qui augmente les taxes ; qui établit une amende de 50 francs pour la première contravention pour excès de vitesse ; qui retire le permis de circulation à la troisième récidive ; qui institue de lourdes amendes pour les plus petites fautes, etc., etc.

Des pourparlers ont été engagés entre l'Etat et les intéressés et l'on examinera si la loi ne peut être modifiée, et, en attendant, on a sursis à la perception des nouvelles taxes pour 1910 : comment le conflit finira-t-il ?

Atroce vengeance d'une délaissée

Sur le point d'être abandonnée par son ami, juge d'instruction, une jeune femme le mutile atrocement.

Bordeaux, 3 janvier. — Il n'est bruit dans la ville que de la mésaventure presque tragique, en tout cas fort affligeante, dont vient d'être victime un juge d'instruction.

Celui-ci n'est pas de Bordeaux : il exerce dans une sous-préfecture des environs, mais le désagrément qui lui est advenu lui a valu en quelques heures, une notoriété dont, au surplus, il se serait bien passé.

Abélard eut préféré rester toujours inconnu, que de passer à la postérité pour des raisons que tout le monde connaît ; de même et pour des motifs identiques, notre juge d'instruction eut certainement préféré végéter toute sa vie dans une complète obscurité. Personne, assurément, ne se soucierait d'ailleur d'attirer ainsi sur soi l'attention du public.

Depuis douze ans, il entretenait des relations avec une amie qui, après une si longue période, avait conçu l'espoir d'unir pour toujours leurs deux existences.

Mais le magistrat en avait décidé autrement ; sur le point de se marier, il avait correctement fait une donation à la compagne dont il voulait se séparer prochainement.

Toutefois, il continuait de la voir encore ; la nuit dernière, il reposait à ses côtés, quand il fut brusquement tiré de son sommeil par une atroce douleur.

Cruellement blessé, le malheureux juge d'instruction a été transporté à l'hôpital, où l'on jugea que son accident, quoique grave, ne mettait pas ses jours en danger.

Quant à la coupable, elle a nié, au cours de l'interrogatoire qu'on lui a fait subir, avoir prémédité cet acte de vengeance raffinée.

L'évêque de Marseille et la loi de séparation

Un mandement de M. Fabre. — Violentes attaques contre le gouvernement.

Marseille, 3 janvier. — Le Conseil général des Bouches-du-Rhône ayant décidé, en vertu de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, d'affecter les biens du petit séminaire de Marseille à l'établissement d'une crèche départementale destinée aux enfants abandonnés, l'évêque de Marseille, M. Joseph-Antoine Fabre, a envoyé aux prêtres placés sous ses ordres une lettre-circulaire protestant contre cette affectation.

La lettre a été lue dimanche matin au prône des messes paroissiales dans tout le diocèse, et elle a causé une certaine émotion dans tous les milieux, car les termes en sont parfois d'une violence exagérée.

Après avoir défini les droits que l'Etat, selon M. Fabre, a vis-a-vis de la propriété, l'évêque s'écrie :

« Or, voici, ô monstruosité, que l'Etat, méconnaissant sa mission, trahissant son devoir, s'est fait lui-même spoliateur. Il a dépouillé ses propres sujets, il a pris leurs maisons, saisi leurs rentes, et, ne s'inquiétant nullement de ce qu'ils advinrent sans abri et sans pain, il les a jetés à la rue, après les avoir odieusement volés...

« ... Et l'usurpateur poursuit son œuvre criminelle : il ose attribuer, donner à qui bon lui semble les biens qu'il a volés ! »

La lettre se termine sur de nouvelles protestations contre « un vol manifeste et sacrilège » et un appel à la miséricorde divine.

Il est très probable que des poursuites vont être intentées contre l'évêque en raison de la violence des termes qu'il a employés.

Le nouveau billet de banque

Il a été mis en circulation hier

Paris, 3 janvier. — Le nouveau billet de banque destiné à remplacer le billet actuel, a fait son apparition lundi.

Les vignettes composant les deux faces de ce billet nouveau sont imprimées en couleur, comme nous l'avons dit, d'après les peintures de Luc-Olivier Merson.

La pierre qui a servi à la gravure du papier du nouveau et très recherché aujourd'hui, puisqu'il fait prime, est une merveille d'art. Commencée par M. Florian aîné, la gravure du billet fut exécutée par M. Romagnol. Le papier du nouveau billet est de la même nature et du même format que celui du billet actuel.

Le filigrane, placé dans un cadre circulaire, en haut, et au milieu du billet, représente deux têtes, celles de Cérès et de Mercure, à peu près superposés, visibles par transparence.

On rapporte que douze mille francs ont été offerts par un amateur, pour la première épreuve du billet nouveau, à M. Romagnol !

Un étranger alla jusqu'à cinquante mille francs.

Le naufrage de la "Seyne"

La cause de la catastrophe

Marseille, 3 janvier. — Le journal la « Courrier Syndicaliste » annonce que la commission d'enquête qui s'est réunie à Singapore pour établir les responsabilités de l'abordage qui a causé la perte de la « Seyne », des Messageries maritimes, a conclu à ce le vapeur anglais « Onda » a abordé la « Seyne », mais que le naufrage est dû à un concours fortuit, indépendant de la volonté des deux commandants et que le capitaine anglais pouvait être maintenu dans son commandement.

Le terrorisme aux Indes

Bombay, 3 janvier. — Une trentaine d'arrestations ont été opérées dans les districts de Nasik et Bombay, à la suite de l'assassinat du fonctionnaire Mr Jackson.

Presque tous les prisonniers sont des brahmines.

Quelques pistolets ont été trouvés chez eux.

FEUILLETON DU 4 JANVIER. — N. 30

LES AVENTURES DE Cyrano de Bergerac

PAR

Jules LERMINA

A un signal discrètement donné par un des premiers gentilshommes de la chambre, les portes s'étaient largement ouvertes.

Deux pages étaient venus se placer, comme des sentinelles, de chaque côté.

Une voix avait prononcé les mots sacramentels :

— Le roi !

Le roi Louis XIII était entré, de son pas lent et fatigué, vêtu de satin noir, le feutre au front.

Il s'arrêta un instant sur le seuil, se découvrit, marcha vers le lit de la reine, qui lui tendit sa main blanche et longue.

Le roi s'inclina et y mit légèrement un baiser.

C'était un acte de simple étiquette.

Naturellement, aucune parole d'intimité ne s'échangeait.

Toujours compassé, avec une gravité quasi sacerdotale — un plaisant de la Cour prétendait qu'il avait toujours l'air de dire une messe des morts — le roi prit place à table, tandis qu'auprès de lui quatre gentilshommes se tenaient attentifs, prêts à lui rendre les services de leur fonction.

Le roi Louis XIII n'était en rien un excessif.

A la table, à la chasse, en amour, il était toujours le même personnage, ayant l'air d'accomplir une corvée.

Il n'avait pas le bel appétit de son père Henri IV, ni ceui dont devait être si fier le glorieux Louis XIV.

En vain, ses cuisiniers s'évertuaient à préparer des menus variés et séduisants, le roi touchait à peine à ceci, à cela, mamant la fourchette d'un geste fatigué, et comme s'il avait eu à peine la force de la porter à ses lèvres.

Entre les deux haies de courtisans qui se prolongeaient jusqu'au vestibule, passait la théorie des officiers de bouche, portant comme des ostensoirs les plats d'argent et venant les déposer devant Sa Majesté, qui les regardait à peine de ses yeux ternes.

Soudain, cependant, et comme le repas tirait à sa fin, Louis XIII eut comme une sorte de tressaillement.

A côté du plus important des officiers de bouche — celui qu'on eût pu appeler le grand maître des desserts et dont les aleux avaient été aux croisades — Jolivet, sérieux, d'une prestance parfaitement noble, présentait un véritable monument, tenant à la fois du byzantin et gothique : pistaches, angéliques aux teintes d'émeraude, quartiers d'orange d'or rutilants, gouttelettes de confitures d'un rose exquis...

Et, au moment où l'officier allait le prendre pour le déposer devant le roi, celui-ci tout à coup s'était retourné, et, d'un geste, avait immobilisé les assistants.

Tandis que, du fond de l'alcôve, la voix de la reine s'écriait :

— Quel magnifique chef-d'œuvre !

Et, selon l'usage, tous les courtisans autorisés par ce cri à manifester leur admiration, levaient les bras au ciel comme s'ils se fussent trouvés en face du buisson ardent du Sinaï.

A cet instant, le cardinal, qui attendait généralement la fin du repas pour venir présenter ses hommages au souverain, entrait à son tour dans la chambre.

Louis XIII l'appela d'un geste.

Le cardinal parut un peu surpris de cette familiarité peu ordinaire et fronça légèrement le sourcil, se demandant quel grave événement modifiait à ce point les allures indolentes de sa Majesté.

Mais, sans prononcer un mot, le roi lui désigna la pièce montée, que Jolivet portait toujours à bout de bras, aussi ferme qu'un cariatide.

Le cardinal suivit des yeux l'indication donnée par son maître, et qui l'eût observé de très près eût pu remarquer à ses lèvres un pli quelque peu méprisant.

Cependant, il dit en s'inclinant devant Louis XIII :

— Voilà, Sire, une véritable merveille !

— Et dont je vous prie de prendre votre part à ma table... Et le roi, dont le visage contrairement à son habitude, s'était éclairé d'un sourire.

Ah ! si Jolivet avait pu lire dans l'âme de tous ces grands seigneurs, il aurait compris à quel point il était envié...

Il n'en était pas un qui n'eût donné sinon sa vie, tout au moins son honneur, pour obtenir du roi ce regard bienveillant et presque admirateur.

C'est qu'en vérité il pouvait devenir un homme à ménager.

Un barbier avait bien été le favori du roi Louis XI. Un cuisinier pouvait bien entrer dans les bonnes grâces du roi régnant.

Le cardinal s'était assis discrètement à l'extrémité de la table, et, sur l'ordre de Sa Majesté, un page avait déposé devant lui quelques bribes de la fameuse pâtisserie que l'officier de bouche avait placée devant le roi.

Puis, Louis XIII s'étant servi, il l'avait remise aux mains de Jolivet, en lui intimant à voix basse de rester là, le caprice royal pouvant n'être pas encore complètement satisfait.

Est-ce à dire que l'orgueil troublait la jugeotte de notre ami Jolivet et lui faisait oublier le véritable motif de sa présence dans cette chambre royale ?

Non, certes ! Sans en avoir l'air, il fouillait attentivement tous les coins de la pièce, plongeait dans tous les groupes, espérant toujours voir apparaître celle qu'il était venu chercher : Diane de Lucé.

Mais, hélas ! elle n'était pas là.

Sans doute elle n'avait pu se remettre encore des terribles émotions qu'elle avait supportées, et reprendre son service auprès de la reine.

Ce ne fut pas elle, ce ne fut pas son délicieux visage qu'il aperçut... Mais bien une face rougeaude, coupée de deux moustaches formidables et d'où saillaient deux gros yeux en boule fixés sur lui.

Tout d'abord, il ne reconnut pas bien le personnage.

Et pourtant, il l'avait vu... quelque part... il n'y avait pas bien longtemps...

Où donc ?

Une exclamation aussitôt comprimée sortit de sa poitrine.

Il voyait... il savait...

C'était M. de Raminoise.

C'est-à-dire celui qu'il avait si vivement dépêché à coups de bouteilles, avec ses acolytes, à l'auberge du « Chapon d'Or ».

Et voici que le pauvre Jolivet, comprenant tout le danger de cette rencontre, eut dans l'épaule une contraction malencontreuse, qui déplaça légèrement l'équilibre du plat monumental.

Un filet de sauce dorée s'en échappa, tombant en plein sur le pourpoint de soie d'un duc qui se tenait auprès du roi.

Par bonheur, comme Sa Majesté venait au même instant de donner le signal du départ, l'incident ne fut remarqué que de l'officier de bouche le plus voisin, qui d'ailleurs, avec une brutalité toute seigneuriale, gronda dans son dos :

— Animal ! bélître ! pendart !... Va-t-en... ou je te fais jeter dans les oubliettes du château.

Légèrement ahuri, Jolivet tourna sur les talons et se dirigea vers la porte qu'il franchit sans encombre, tandis que les marmitons lui ôtaient des mains le plat tant admiré.

Et il se disposait à courir aux cuisines pour s'y cacher dans le trou le plus obscur et réfléchir à l'aise aux péripéties de cette matinée, quand il entendit encore derrière lui une voix rauque prononcer ces mots :

— Tournez à droite !.. Ordre du roi !

Certes, Jolivet aurait pu s'étonner que Sa Majesté Louis XIII se préoccupât de la direction qu'il devait prendre...

Mais il était trouble et incapable de raisonner.

Il obéit instinctivement, passa le seuil d'une petite porte et se trouva dans un couloir.

Il n'eut pas le temps de se demander où ce couloir allait le conduire, car aussitôt la porte s'était refermée derrière lui, des poignes vigoureuses s'étaient abattues sur ses épaules, le secouaient d'importance et l'entraînaient, tandis que la voix déjà entendue tonitruait derrière lui :

— Ah ! ah ! maître Jolivet, nous avons un compte à régler ensemble... A tout à l'heure !

XIV

Perdu et retrouvé

Cette voix, c'était celle du capitaine de Raminoise.

Et, sitôt Jolivet disparu, emmené par les gardes qui l'avaient empoigné, on eut pu voir l'officier courir vers l'escalier d'honneur que descendait en ce moment Louis XIII.

Le gros homme se pencha sur la rampe.

Entre deux haies de gens de cour, le roi s'en allait lentement.

Raminoise marmait près de lui, tendant l'oreille avec toute déférence à ce que lui disait le souverain.

— Bon !.. fit Raminoise à mi-voix. Sa Majesté garde le cardinal... Le père Joseph est seul... J'aurai donc le loisir de tout lui raconter...

Et, quittant le palier, il traversa en toute hâte une enfilade de salons et se trouva enfin dans une antichambre où veillaient des gardes à lui.

Sans répondre au salut de ses hommes, il s'approcha d'une porte et frappa légèrement.

Une voix lui répondit de l'intérieur.

Il entra.

L'officier se trouvait dans le cabinet du ministre.

Un homme vêtu de bure était assis devant une table et couvrait d'une lourde écriture une feuille de parchemin.

C'était le père Joseph.

Raminoise resta immobile, attendant que, d'un geste ou d'un mot, on l'autorisât à parler.

Enfin, le franciscain leva la tête.

Malgré son pouvoir sur lui-même, il laissa échapper une sourde exclamation.

Et, tandis que le capitaine s'inclinait, il se souleva à demi sur son siège, demandant avec une vive anxiété :

— Eh bien ?...

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE Rue Nationale, 89 LILLE